

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DECEMBRE 2020

Suite à la crise sanitaire due à la Covid 19, l'Assemblée Générale de l'ASV portant sur l'exercice 2019 a été reportée du mois de mai au mois de décembre 2020. Un formulaire de vote par correspondance a été envoyé par courriel à l'ensemble des adhérents. Ce dernier était à retourner au plus tard le 30 décembre 2020.

Nombre de réponses obtenues : 30. Soit quasiment le même nombre qu'en présence physique. En revanche, il n'y avait pas de bulletin représentant les personnes indisponibles (environ 70, les années précédentes).

Rapport moral 2019

Le rapport moral et le compte rendu d'activités, ont été joints au formulaire de vote. Ils sont également disponibles sur le site internet : www.asv.asso.fr, rubrique « Accueil », onglet « compte-rendu ».

Le rapport moral fait, notamment, remarquer les excellents résultats obtenus au sein de nos équipes sportives, ainsi que la vie riche en événements divers de notre association, tant sur le plan culturel, manuel que sportif.

Il fait également, ressortir qu'avec plus de 50 activités différentes, et plus de 1855 adhérents-cours dont 756 jeunes, l'ASV est la plus grande association de ce type à Villebon, soutenue par la Municipalité, le Département, et l'Etat via le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Ceci nécessite plus de 50 salariés, ou auto-entrepreneurs, dont 4,5 à plein temps, équivalent à 9 emplois plein temps au total. Dans certains cas, des échanges d'entraîneurs sont faits avec d'autres associations.

Le rapport moral, est adopté à l'unanimité des adhérents participatifs au vote par correspondance.

Rapport financier 2019

Le rapport financier a été joint au formulaire de vote, avec le rapport du Commissaire aux Comptes.

Il fait apparaître un excédent de 40046 € qu'il est proposé d'affecter aux fonds propres de l'association. Ce résultat tient compte d'une régularisation de l'URSAFF (11230 € de trop versés sur les exercices antérieurs), de la vente du minibus (5000 €), d'une reprise de provision de 1605 € et du spectacle de la Belle Hélène pour 5556 €.

Le Rapport du Commissaire aux Comptes de MGF - Audit – In extenso, est réalisé et signé de Monsieur Jean-Philippe FERY, commissaire aux comptes du Cabinet MGF-Audit. Il certifie que les comptes sont sincères et véritables.

Le rapport financier 2019 est adopté à l'unanimité des adhérents participatifs au vote par correspondance.

L'affectation de l'excédent de l'exercice de 40046 € aux fonds propres est adoptée à l'unanimité des adhérents participatifs au vote par correspondance.

Montant de l'adhésion pour la saison 2020/2021

Le Conseil d'Administration propose de maintenir l'adhésion à l'ASV pour la saison 2020/2021, à 18 € pour les plus de 16 ans et 10 € pour les moins de 16 ans.

Ces montants sont adoptés à l'unanimité des adhérents participatifs au vote par correspondance.

Election des Membres du Conseil d'Administration

Les membres suivants dont le mandat au Conseil d'Administration arrivait à échéance en 2020, se représentent pour un nouveau mandat de 3 ans :

FAUSSAT Armand
GUIBERT Benoit
JACQUET Christiane
LOISON Dominique
LUCAS Adeline
NGUYEN VAN DAU Céline
PIGNON Martine
PINON Michèle
POUYAT Jean-Marc
RICHARD Jean-Marie

Nouveau membre : FOUCHER Gérard

Tou(te)s les candidat(e)s sont élu(e)s à l'unanimité des adhérents participatifs au vote par correspondance.

Le Conseil d'Administration est donc constitué de :

Mesdames : Aubin, Bourgeois, Denel, Drobinski, Dubarry, Jacquet, Lecureur, Loison, Lorient, Lucas, Nguyen Van Dau, Pignon, Pinon, Vaudeleau.

Messieurs : Chalme, Decoodt, Faussat, Foucher, Goujon, Guibert, Justin, Lafond, Legrand, Pinon, Pouyat, Priou, Richard.

Le Président
Armand FAUSSAT

Le Secrétaire
François JUSTIN

Scrutateur
Jean-Claude PINON

Scrutateur
Alain DECOODT

